

d. Description du conseil dans le domaine psychosocial

Définition

Le conseil dans le domaine psychosocial¹ est le terme utilisé pour des processus de conseil conçus selon différents points de vue méthodologiques dans un contexte hors du lieu de travail. Il soutient l'engagement personnel d'un individu pour développer ses modèles comportementaux et expérientiels, améliorer son état d'âme personnel et l'interaction avec son environnement relationnel et affronter les tâches de vie à venir.

L'accent est mis sur:

- l'encouragement au développement
- l'aide à la maîtrise de la situation
- la transmission de l'information et du savoir
- la prévention

Le conseil dans le domaine psychosocial est ainsi un soutien convenu destiné à des personnes dans un contexte défini.

Tâches et objectif général

Sur une base conceptuelle et éthique, le conseil dans le domaine psychosocial offre un soutien professionnel dans différents processus de développement et de résolution de problèmes. Son objectif est représenté par une manière autodéterminée, responsable de penser, de ressentir et d'agir d'une personne et qui reflète les valeurs de la communauté.

Le conseil dans le domaine psychosocial s'adresse à une personne en soutenant et en développant ses ressources. Il offre un soutien lors de processus décisionnel et de changements, dans des questions liées à la recherche du sens, dans l'élaboration de crises, de clarification de conflits, dans la gestion de sentiments et d'émotions, dans le travail de la pensée et de la perception, dans l'encouragement à la prise de conscience et à la capacité relationnelle.

Mandat

Le conseil dans le domaine psychosocial repose sur un accord. Les partenaires contractuels sont des individus, des couples, des familles.

Le conseil dans le domaine psychosocial travaille sur des problèmes clairement circonscrits dans l'«ici et maintenant» de la vie quotidienne. Contrairement à la psychothérapie, les troubles pathologiques ne font pas partie de leur domaine de compétence. Les conseillères et conseillers ont besoin de connaissances suffisantes sur les différents cadres cliniques afin de fixer les limites de leur compétence et d'adresser leurs clientes et clients, si nécessaire, à d'autres services professionnels.

De plus, le conseil dans le domaine psychosocial se distingue d'autres formes d'intervention professionnelles comme le conseil juridique, le *case management* ou la simple transmission d'information.

¹Dans l'espace anglophone on utilise fréquemment le terme de *counselling* pour cette forme de conseil.

Formes d'intervention et settings

Le processus de conseil se fonde sur un mandat clair, défini de commun accord. Les partenaires conviennent des conditions cadres, de la durée du conseil, de ses objectifs et clarifient la démarche méthodologique.

Dans un processus dialogique:

- des buts atteignables sont définis et des décisions réfléchies sont prises;
- des plans d'action, qui correspondent aux exigences, aux intérêts et aux capacités des clientes et clients, sont élaborés;
- des ressources personnelles et du contexte à utiliser afin de pouvoir atteindre les prochains buts ou accomplir des tâches sont identifiées;
- la capacité de gérer, de manière judicieuse, des situations émotionnellement difficiles, irrémédiables et insolubles, est développée;
- le déroulement du conseil est évalué.

La conseillère ou le conseiller élabore le processus correspondant à son projet sur le plan méthodologique, l'évalue et le documente.

Le conseil se passe selon le domaine thématique et les exigences, dans un setting individuel ou en groupe.

Le fondement de l'efficacité du conseil psychosocial est la relation. Les conseillères et conseillers s'engagent à gérer scrupuleusement les dépendances existant dans la relation de conseil. Une réflexion continue sur les relations, sur les comportements et sur les interactions dans le processus de conseil sont un élément important du conseil.

(cf. code de l'éthique professionnelle des membres actifs de la SGfB)